

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
4 DÉCEMBRE 2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 22 titulaires
10 suppléants

Délibération n°251 du Comité syndical

1. Convention ADEUS 2015

La contribution de 160 000 euros à l'ADEUS pour 2015 comprend :

- L'évaluation environnementale et la préparation d'une évolution du SCOTERS (modification ou révision en fonction des résultats). Il s'agit d'une priorité pour le Syndicat mixte : ce travail permettra de vérifier que le SCOTERS intègre bien l'ensemble des enjeux environnementaux et joue efficacement son rôle de document intégrateur des documents cadres, conformément à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). Il s'agit principalement de compléter l'état initial de l'environnement, de faire l'évaluation environnementale et de proposer des orientations sur la transition énergétique.
- La poursuite du travail de mise en œuvre du dispositif de régulation de la consommation foncière
- La production et l'analyse de données issues des indicateurs de suivi et de mise en œuvre. Jusqu'ici ces données faisaient l'objet chaque année d'une exploitation et d'une publication pour présentation au comité syndical. Cela représente un important investissement en temps pour une appropriation assez faible au niveau du comité syndical. Ce constat est relativement logique dans la mesure où les phénomènes observés évoluent lentement (habitat, économie, foncier). Il s'agit de confirmer à l'ADEUS la nécessité d'entretenir les observatoires nécessaires chaque année mais de n'envisager des publications que tous les trois ans. Cela permettrait au Syndicat mixte de réaliser l'analyse des résultats du SCOTERS - tous les 6 ans (c'est obligatoire de par le code de l'urbanisme) et de réaliser un bilan à mi-parcours. Ceci dans un souci d'efficacité
- La production et l'analyse de données issues des indicateurs de suivi mutualisés au niveau de l'InterSCoT (indicateurs environnementaux, déclinaison de la trame verte et bleue avec le SCoT de la Bruche)
- un volant d'heures de travail pour une intervention de l'ADEUS sur la constitution de dossiers d'enquête publique préalables à des évolutions du SCOTERS. Ce besoin est récurrent depuis plusieurs années (déclaration de projet, modifications du SCOTERS...)
- L'éventuelle co-écriture d'un numéro du magazine « Dimension Villes et Territoires » : par exemple sur un sujet d'actualité partagé entre l'ADEUS et le

Syndicat mixte pour le SCOTERS

- La participation de l'ADEUS aux rencontres territoriales de secteurs du SCOTERS prévues en début d'année 2015

Au titre de la participation à la plateforme de transition énergétique (le SCOTERS étant territoire test), il est proposé une **contribution exceptionnelle** au programme partenarial de l'ADEUS à hauteur de 25 000 euros pour 2015.

Les objectifs de la plateforme de transition énergétique :

- comprendre le fonctionnement énergétique du territoire et production d'indicateurs,
- croiser ce fonctionnement avec les différentes politiques publiques pour identifier les leviers clés,
- travailler avec les élus sur l'appropriation de scénarios contrastés et la mise en œuvre.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière 2015 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 9 DEC. 2014 - 9 DEC. 2014

La publication le - 9 DEC. 2014

Strasbourg, le - 9 DEC. 2014

Le Président
Jacques BIGOT

